



**Ministère de la Santé
et des Services sociaux**

**TABLEAU DE BORD EXÉCUTIF
VACCINATION COVID-19**

NOTES MÉTHODOLOGIQUES

Version : 6 octobre 2022

Table des matières

.....	1
Liste des acronymes	3
Notes générales.....	4
Notes communes à toutes les sections.....	5
Notion de région d'administration versus région de résidence.....	5
Notion d'âge à l'administration versus âge en date de la situation.....	6
Logistique	7
Doses administrées	7
Hors Québec.....	8
Inventaire	8
Rendez-vous	9
Suivi de campagne	10
Couverture vaccinale et Évolution CV	11
INDICE DE DÉFAVORISATION.....	15
Couverture vaccinale des employés du Réseau de la santé et des services sociaux	15
Ordres professionnels	17
Comparaison des doses.....	18

LISTE DES ACRONYMES

CHSLD	Centres d'hébergement et de soins de longue durée
CV	Couverture vaccinale
DDL	Dépôts locaux
GPI	Gestion des produits immunisants
LDS	Lieu de dispensation de service /Lieu de vaccination
LSU	Dépôt provincial
RPA	Résidence privée pour Aînés
RSS	Région sociosanitaire
SI-PMI	Système d'information pour la protection en maladies infectieuses
TS	Travailleur de la santé

Les ajouts par rapport à la version précédemment diffusée sont surlignés en jaune.

NOTES GÉNÉRALES

Le présent document ne se veut pas une description complète du contenu du présent tableau de bord, mais des précisions sur certains éléments afin d'en faciliter l'interprétation et de répondre aux questions fréquemment posées.

SOURCES

Les sources de données pour le présent tableau de bord sont :

Mises à jour quotidiennes

- SI-PMI, le système d'information pour la protection en maladies infectieuses :
 - o volet Immunisation,
 - o volet GPI (gestion des produits immunisants),
- Clic Santé, le système d'information sur les rendez-vous

Le Registre de vaccination du Québec est un fichier informatisé provincial dans lequel sont inscrits les vaccins reçus par une personne au Québec. L'exhaustivité des données présentées sur les doses administrées dépend de la saisie d'information de vaccination au registre en temps opportun. Les données présentées dans le tableau de bord correspondent aux données saisies la veille jusqu'à 22h.

FRÉQUENCE DE MISE À JOUR DU TABLEAU DE BORD

- Quotidienne, du lundi au vendredi :
 - o Aux 2 heures pour les données du jour de Clic-Santé
 - o À 7h pour les données de la veille de SI-PMI

Consulter les boutons d'information à droite des pages pour les heures spécifiques.

ORGANISATION DE L'INFORMATION

- **Logistique** : informations de la campagne d'un point de vue logistique en lien avec la gestion des inventaires et l'offre de service de vaccination des établissements du réseau;
- **Rendez-vous** : informations relatives au déroulement des rendez-vous de la journée en cours, sur les rendez-vous à venir ainsi que sur la prise de rendez-vous du jour.
- **Suivi de campagne** : avancement de la campagne de vaccination selon les groupes d'âge et régions;
- **Couverture vaccinale et évolution CV**: informations sous l'angle des couvertures vaccinales selon différents critères : groupes d'âge, régions de résidence, groupes priorités et évolution;
- **Indice de défavorisation** : couverture vaccinale 1re dose en fonction de l'indice de défavorisation matérielle et sociale;
- **Comparaison des doses** : informations visant à illustrer les différences méthodologiques dans la présentation des doses administrées – non disponible pour le moment;
- **Documentation** : notes méthodologiques et quelques informations complémentaires.
- **Travailleurs de la santé**
 - **Employés du RSSS** : couverture vaccinale des employés du RSSS, ce qui représente un sous-ensemble des travailleurs de la santé;
 - **Ordres professionnels** : couverture vaccinale des membres des ordres professionnels des infirmières et infirmiers, infirmières et infirmiers auxiliaires, inhalothérapeutes, médecins, pharmaciens et sages-femmes.

NOTES COMMUNES À TOUTES LES SECTIONS

Notion de région d'administration versus région de résidence

Le présent tableau de bord présente des mesures selon différentes perspectives :

- **région d'administration** : c'est sous l'angle de l'offre de services que les données sont présentées;
- **région de résidence** : c'est sous l'angle populationnel que les données sont présentées, à savoir qui a reçu le service. Jusqu'ici, les personnes dont la région de résidence ne pouvait être déterminée étaient comptabilisées dans la région du lieu de vaccination. À partir du 1^{er} septembre 2022, ces doses sont exclues dans les résultats présentés aux pages Suivi de campagne, Couverture vaccinale et Évolution CV.

Notion d'âge à l'administration versus âge en date de la situation

Le présent tableau de bord présente des mesures selon différentes perspectives :

- **âge à l'administration ou au moment du rendez-vous** : c'est l'âge au moment de l'administration qui est retenu pour les pages Logistique et Rendez-vous;
- **âge en date de la situation** : c'est l'âge actuel (date de mise à jour des données) qui est retenu pour présenter les données des pages Suivi de campagne, Couverture vaccinale et Évolution CV, construite avec les données de la couverture vaccinale.

LOGISTIQUE

Les établissements ont la responsabilité d'opérationnaliser la vaccination COVID-19, de gérer adéquatement les vaccins en fonction des exigences de la chaîne de froid et de minimiser les pertes de doses en collaboration avec les directions de santé publique et les responsables de la sécurité civile de leur territoire.

Doses administrées *** diffusion publique***

Différentes mesures sont utilisées pour présenter les doses administrées :

- **Par groupe d'âge**, selon l'âge à l'administration de la dose
- **Par type d'offre de service**, pour distinguer l'offre du réseau de la santé et des services sociaux de celle des pharmacies par exemple : on y distingue
 - **l'offre de service du réseau de la santé et des services sociaux** en 3 sous-catégories :
 - **Réseau – masse** : vaccination avec une organisation de type de masse : vaccination où les étapes du processus / fonctions (ex. : préparation, évaluation, vaccination, etc.) sont exécutées par des personnes distinctes de façon à maximiser la productivité.
 - **Réseau – autres** : pour les autres types d'organisation de la vaccination
 - **Réseau SAD** : pour la vaccination à domicile – toutefois cette variable peut être sous-estimée puisque la directive de saisie n'a pas été appliquée uniformément par les établissements.
 - **l'offre de service des pharmacies;**
 - **l'offre de service des entreprises;**
 - **l'offre de service hors Québec** : indique les résidents du Québec qui ont reçu le service de vaccination par une autre province du Canada ou un autre pays;
 - **non défini** : des données manquantes peuvent empêcher la catégorisation pour certaines données.
- **Par nom commercial**, soit le nom et le fabricant du vaccin administré.
- **Par groupe prioritaire**, soit l'appartenance à un groupe prioritaire visé. Ces catégories sont mutuellement exclusives. Elles ont été diffusées publiquement jusqu'au début de la vaccination de masse, et seront diffusées prochainement sur le site web de l'INSPQ.

À partir du 11 mars 2021, la mesure a été révisée de la façon suivante

- **Travailleur de la santé** : toutes les doses administrées avec la raison d'administration Travailleur de la santé, à l'exception de celles associées à un milieu de vie.
- **Par milieu de vie**
 - Résidents CHSLD et RPA : selon l'adresse de résidence dans un CHSLD et un RPA de vie en plus de celles avec la raison d'administration correspondante;
 - Résidents RI-RTF : selon l'adresse de résidence dans un RI ou un RTF ou selon le lieu de vaccination qui est un RI ou un RTF, peu importe la raison

d'administration. Les travailleurs de la santé vivant dans un tel milieu de vie sont comptabilisés comme Résidents et non comme Travailleurs de la santé étant donné l'ordre de priorisation des groupes prioritaires ciblés.

- **Par numéro de dose**, selon le rang de dose administré.

Pourquoi y a-t-il des doses en région d'administration inconnue ? Si le lieu de vaccination n'a pas été saisi au registre de vaccination, alors la région d'administration ne peut être déterminée : la dose est dans ce cas comptabilisée dans Région d'administration *Inconnue*.

Hors Québec

- Doses administrées au Québec à des **résidents hors Québec**
 - Les doses aux résidents hors Québec sont retenues dans les chiffres de la campagne de vaccination puisqu'elles ont été offertes par le Québec; elles sont cependant exclues de la couverture vaccinale de la population québécoise.
- Doses **administrées hors Québec** à des résidents du Québec
 - Ces doses sont incluses dans la couverture vaccinale de la population québécoise; elles sont cependant exclues de l'offre de service du Québec, puisque ce n'est pas le Québec qui les a administrées.

Inventaire

- **Doses reçues à administrer** : il s'agit des doses actuellement en inventaire, tous paliers confondus : en inventaire au LSU, en inventaire dans les établissements, en inventaire chez les grossistes ou bien en transport entre LSU et le destinataire. L'inventaire total encore à administrer ne tient plus compte des inventaires en pharmacie depuis le 1^{er} juillet 2022. Quand les doses ont été envoyées par les grossistes aux pharmacies, elles sortent de l'inventaire total même si elles ne sont pas encore administrées.
- **Doses en transport** : il s'agit des doses qui ont quitté le dépôt provincial (LSU), mais qui ne sont pas encore réceptionnées en région.
- **Inventaire actuel DDP LSU** : il s'agit de l'inventaire déclaré dans le module de gestion des produits immunisants, qui correspond à la photo à 0h01 de ce qu'il reste dans les « réfrigérateurs ».
- **Pertes** : celles-ci correspondent aux retours pour deux catégories de raisons :
 - bris de la chaîne du froid avec le statut recommandé « À détruire »;
 - produit cassé, contaminé, perdu;
 - produit périmé.

Les doses restantes de fioles entamées ne sont plus déclarées dans SI-PMI à partir du 29 novembre 2021. Les pertes à déclarer sont maintenant sur les fioles complètes seulement.

- **Inventaire SIPMI** : inventaire déclaré par les établissements dans le module de gestion des produits immunisants, qui correspond à la photo à 0h01 de ce qu'il reste dans les « réfrigérateurs ».

RENDEZ-VOUS

- **Services offerts** : Le filtre correspond aux services disponibles sur le site de Clic Santé (6 mois à 4 ans, 5 à 11 ans, 12 ans et plus et Reconnaissance vaccinale). Les rendez-vous du service « dépannage » sont présentés avec ceux du service « 12 ans et plus ». Les informations par numéro de doses ne sont plus disponibles.
- **Les rendez-vous hors Québec** sont exclus de l'ensemble des données présentées dans la page.
- **Le total des rendez-vous du jour** inclut les rendez-vous pris dans tous les modules. Les modules « Écoles », « Travailleurs de la santé » et « Résidents » ne sont plus présentés parce que le volume est actuellement marginal.
- **Le nombre de rendez-vous consommés** correspond au nombre de rendez-vous pour lesquels l'inscrit était présent (l'individu s'est présenté, a rempli le formulaire d'évaluation, a répondu aux critères d'admissibilité, n'a pas présenté de contre-indication et n'a pas exprimé de refus de se faire vacciner) ou présent non admissible (l'inscrit s'est présenté, a complété le formulaire d'évaluation, mais n'a pas répondu aux critères d'admissibilité ou a présenté une contre-indication ou a exprimé son refus de se faire vacciner).
- **Nombre de rendez-vous restants** : Nombre de rendez-vous à venir dans la journée ou pour lesquels l'inscrit ne s'est pas présenté (absent).
- **Délai moyen jusqu'au prochain rendez-vous**: il s'agit d'un délai moyen en jours de disponibilité offert pour un lieu de vaccination et un service donné lorsque quelqu'un souhaite prendre rendez-vous. Une valeur absente indique qu'il n'y a aucune disponibilité offerte à venir dans ce lieu de vaccination.
- **Rendez-vous offerts** : ils correspondent aux rendez-vous offerts en mode public et non public :
 - rendez-vous publics = offerts à la population via la plateforme web de Clic Santé;
 - rendez-vous admin = non visibles par la population via la plateforme web de Clic Santé; gérés en mode administration par le responsable du lieu de la vaccination.

SUIVI DE CAMPAGNE

L'information présente l'avancement de la campagne de vaccination depuis le 15 août 2022 selon les mesures suivantes :

- La proportion des individus ayant reçu au moins une dose depuis moins de 5 mois;
- La proportion des individus ayant reçu au moins une dose depuis le 15 août 2022.

Les données de ces mesures sont présentées pour les groupes prioritaires (résidents en CHSLD, résidents en RPA, communautés isolées et/ou éloignées et travailleurs de la santé) et pour la population de 18 ans et plus, par groupe d'âge et région de résidence. Les rendez-vous réservés ne sont pas disponibles pour les groupes prioritaires.

La mesure **Au moins une dose depuis moins de 5 mois** correspond au nombre de personnes ayant reçu une dose récente de vaccin, tel que recommandé dans [l'outil d'aide à la décision](#), parmi la population visée (%). Le délai considéré est de 5 mois moins 1 jour par rapport à la date d'extraction des données. Puisque les dates considérées avancent quotidiennement avec la mise à jour des données, la mesure peut varier à la hausse ou à la baisse. Elle ne tient pas compte des personnes ayant reçu un diagnostic de COVID-19 (tests PCR ou autotest) ni des doses de vaccin non reconnu au Canada.

La mesure **Au moins une dose depuis le 15 août 2022** correspond au nombre de personnes ayant reçu au moins une dose de vaccin contre la COVID-19 depuis le lancement de la campagne le 15 août 2022 parmi la population visée (%). Toutes les doses des vaccins reconnus au Québec sont considérées, peu importe le rang de la dose. Elle ne tient pas compte des personnes ayant reçu un diagnostic de COVID-19 (tests PCR ou autotest) ni des doses de vaccin non reconnu au Canada.

Les données de **population** sont celles du Registre de vaccination, c'est-à-dire la population estimée présente au Registre de vaccination du Québec qui a été appariée avec le Registre des Usagers (RU) de la RAMQ. En comparaison avec les données de projection de population de l'ISQ, ce dénominateur est similaire à l'échelle de la province, mais présente quelques différences en termes de répartition par RSS et de distribution d'âge. Les travaux se poursuivent en continu pour améliorer la qualité des données au registre de vaccination.

- Les personnes décédées et les résidents hors Québec sont exclus (retrait aux 6 semaines);
- Les naissances et les nouveaux arrivants sont inclus (ajout hebdomadaire);
- Les personnes qui ne sont pas assurées à la RAMQ sont exclues, de même que certaines personnes qui n'ont pu être jumelées en raison de la présence de doublons, d'informations incomplètes ou d'une qualité insuffisante pour permettre l'appariement;
- Les personnes dont l'adresse de résidence (code postal) est inconnue sont exclues (avant le 1er septembre 2022, elles étaient reclassées dans la région d'administration du vaccin);

La CV par **groupe d'âge** est calculée selon l'âge actuel des personnes.

La CV par **région** est présentée selon la région de résidence des personnes.

COUVERTURE VACCINALE ET ÉVOLUTION CV

La **couverture vaccinale (CV)** correspond à la proportion des personnes vaccinées parmi la population visée par cette vaccination. Elle est calculée parmi la population estimée présente au Registre de vaccination du Québec qui a été appariée avec le Registre des Usagers (RU) de la RAMQ.

- Les personnes décédées et les résidents hors Québec sont exclus (retrait aux 6 semaines);
- Les naissances et les nouveaux arrivants sont inclus (ajout hebdomadaire);
- Les personnes qui ne sont pas assurées à la RAMQ sont exclues, de même que certaines personnes qui n'ont pu être jumelées en raison de la présence de doublons, d'informations incomplètes ou d'une qualité insuffisante pour permettre l'appariement;
- Les personnes dont l'adresse de résidence (code postal) est inconnue sont exclues;

La CV peut se décliner selon le nombre de doses administrées. Elle ne tient compte que de la proportion des personnes ayant reçu le nombre requis de doses valides, qu'il soit autorisé ou non par Santé Canada. Ce nombre de doses varie en fonction du vaccin. La validité des doses correspond aux doses qui respectent les intervalles minimaux entre les doses. **La CV selon l'âge** est calculée selon l'âge de la personne au moment de l'extraction des données. Depuis les avis du Comité sur l'immunisation du Québec (CIQ) du 20 juin et du 4 août 2022, deux éléments sont à considérer pour évaluer le statut vaccinal d'une personne : sa vaccination de base, et la présence de dose de rappel qui peuvent être administrées lors de campagne de consolidation de l'immunité.

La **CV vaccination de base complétée** correspond à l'ensemble des individus ayant complété leur vaccination de base parmi l'ensemble de la population. Cette notion tient compte à la fois du nombre de doses reçues et des antécédents de COVID-19, confirmés par un résultat TAAN positif réalisé au Québec. Ainsi, seront considérées *comme ayant une vaccination de base complète* les personnes ayant reçu toutes les doses requises selon le type de vaccin administré tel que défini au [protocole d'immunisation du Québec \(PIQ\)](#). La vaccination de base est constituée de la **primovaccination suivie d'une dose de rappel** pour les personnes âgées de 18 ans ou plus. Pour les moins de 18 ans, le rappel n'est pas nécessaire dans la vaccination de base. Des spécificités existent pour les personnes immunosupprimées ou dialysées, mais cette information n'étant pas disponible dans le registre de vaccination, elle ne pourra être utilisée pour calculer de manière différentielle le statut vaccinal et les couvertures vaccinales.

Puisqu'il est impossible de comptabiliser les personnes ayant fait une infection contre la COVID-19 détectée par TDaR, la couverture vaccinale est sous-estimée. Selon plusieurs méthodes d'estimation de la population adulte ayant contracté la COVID-19 depuis le début de la septième vague (29 mai 2022), notamment en se basant sur l'incidence cumulée observée chez les

travailleurs de la santé et la méthode directe d'estimation du nombre de nouveaux cas de COVID-19 par semaine, la proportion pourrait varier entre 10 % et 38 %.

La **primovaccination** se définit ainsi pour les personnes âgées de 18 ans ou plus :

1. 2 doses d'un même vaccin à ARNm (soit le Comirnaty Pfizer-BioNTech, le Comirnaty pédiatrique Pfizer-BioNTech, le Spikevax Moderna ou le Spikevax Moderna du Japon), 2 doses d'un même vaccin à vecteur viral (soit le Vaxzevria (AstraZeneca) / Covishield ou le Janssen), 2 doses d'un vaccin PRA (protéine recombinante avec adjuvant) contre la COVID-19 (soit le Nuvaxovid ou le Covifenz) ou toute combinaison d'un vaccin à ARNm, un vaccin à vecteur viral ou un vaccin PRA, avec respect des intervalles minimaux entre les 2 doses et ce, indépendamment d'avoir fait une infection confirmée (TAAN+) après la 1^{re} ou 2^e dose de vaccin contre la COVID-19 (une infection survenue après une dose de vaccin n'invalide pas la dose, pourvu que 2 aient été reçues pour la primovaccination en respectant les intervalles minimaux);
2. Au moins 2 doses d'un vaccin contre la COVID-19 dont l'un peut être un vaccin non autorisé au Canada et l'autre un vaccin ARNm, un vaccin Janssen ou un vaccin PRA, avec respect des intervalles minimaux entre les doses;
3. Ayant fait une infection à la COVID-19 (TAAN+) suivie d'une dose d'un vaccin à ARNm, à vecteur viral ou PRA administrée au moins 21 jours après l'infection (NB : La date de prélèvement est considérée dans le calcul de l'intervalle pour l'infection et seuls les TAAN réalisés au Québec sont considérés).

La **dose de rappel** considérée dans la vaccination de base est une dose de rang 3 ou plus avec un intervalle minimal de 3 mois depuis l'administration de la dernière dose de primovaccination. Le rang de la dose de rappel peut également être de rang 2 si la personne a eu la COVID-19 suivie d'une dose de vaccin. D'autres doses de rappel peuvent avoir été administrées par la suite. Un intervalle minimal de 3 mois est toujours requis, depuis la dernière dose administrée ou depuis une infection contre la COVID-19, mais pourrait être plus long.

La **CV vaccination de base non complétée** correspond à l'ensemble des individus n'ayant pas complété leur vaccination de base parmi l'ensemble de la population. Ces personnes ont reçu au moins une dose.

La **CV vaccination de base non débutée** correspond à l'ensemble des individus n'ayant pas débuté leur vaccination de base parmi l'ensemble de la population. Ces personnes n'ont pas reçu de dose.

Les états de vaccination de base *complétée*, *non complétée* et *non débutée* sont mutuellement exclusifs.

La **vaccination de base complétée au 15 août + dose de rappel** correspond à l'ensemble des individus dont la vaccination de base était complétée au 15 août 2022 et qui ont reçu une dose de rappel depuis le début de la campagne démarrée le 15 août 2022 dans le but de consolider leur immunité. La dose doit avoir été administrée avec un intervalle minimal de 3 mois depuis la dernière dose et le vaccin doit être reconnu au Canada. Au numérateur se trouvent les personnes ayant reçu leur dose de rappel depuis le 15 août 2022 et au dénominateur les personnes ayant une vaccination de base complétée au 15 août 2022, et ce pour chaque groupe d'âge ou groupe de population pour lesquels on présente cette proportion.

Au moins une dose depuis moins de 5 mois correspond au nombre de personnes ayant reçu une dose récente de vaccin, tel que recommandé dans [l'outil d'aide à la décision](#), parmi la population visée (%). Le délai considéré est de 5 mois moins 1 jour par rapport à la date d'extraction des données. Puisque les dates considérées avancent quotidiennement avec la mise à jour des données, la mesure peut varier à la hausse ou à la baisse. Elle ne tient pas compte des personnes ayant reçu un diagnostic de COVID-19 (tests PCR ou autotest) ni des doses de vaccin non reconnu au Canada.

CV populationnelle globale et selon l'âge : les données présentées correspondent à la CV parmi la population estimée présente au Registre de vaccination du Québec. Le numérateur de la CV correspond aux personnes vaccinées résidant au Québec et vivantes en date de la situation. Les personnes ayant reçu une dose, mais étant décédées au moment de l'état de la situation sont exclues du calcul de la CV.

L'âge considéré dans les calculs de CV est l'âge en date de la situation, soit en date de la mise à jour du présent tableau de bord. Les couvertures vaccinales sont présentées selon l'âge de la personne en date de la situation, ce qui signifie par exemple :

- une personne vaccinée à l'âge 79 ans, mais qui a aujourd'hui 80 ans se retrouvera au numérateur et dénominateur des 80 ans et plus pour la CV;
- par contre, si pour le nombre de doses administrées par groupe d'âge est quant à lui présenté selon l'âge au moment de l'administration du vaccin. La dose de la personne vaccinée à l'âge 79 ans se retrouve alors dans la catégorie des 70-79 ans.

CV par groupe prioritaire

- **CV en CHSLD** : elle est calculée en fonction des adresses de résidence et du lieu de vaccination en plus de la raison d'administration « Résident en CHSLD ». Le nombre estimé de résidents en CHSLD vaccinés inclut les personnes avec une adresse CHSLD seulement, celles avec une adresse CHSLD et une raison d'administration et celles avec une adresse CHSLD et un lieu de vaccination en CHSLD. De plus, lorsqu'une personne a été vaccinée en CHSLD avec une raison d'administration « Résident en CHSLD » elle sera considérée même si son adresse de résidence ne correspond pas à un CHSLD. Cela permet

de réduire les problèmes liés au délai dans les changements d'adresse et obtenir un meilleur estimé du numérateur. La même méthode est utilisée pour identifier le nombre estimé de résidents en CHSLD (c.-à-d. le dénominateur), incluant en plus les personnes avec une adresse de résidence compatible avec un CHSLD qui sont non vaccinées.

- CV en RPA : la même méthode que celle en CHSLD est utilisée pour les personnes en RPA.

La CV des résidents en RPA et en CHSLD est calculée en fonction des adresses de résidence et du lieu de vaccination en plus de la raison d'administration « Résident en RPA ou CHSLD ». Le nombre de résidents inclut les personnes avec une adresse RPA ou CHSLD. De plus, lorsqu'une personne a été vaccinée en RPA ou en CHSLD avec une raison d'administration « Résident en RPA/CHSLD » elle sera ajoutée au numérateur et au dénominateur même si son adresse de résidence ne correspond pas à un RPA/CHSLD. Cela permet de réduire les problèmes liés au délai dans les changements d'adresse et d'obtenir un meilleur estimé de la CV.

Pourquoi le numérateur de la CV des résidents en CHSLD est-il différent du nombre de doses administrées en CHSLD ? Il s'agit de deux mesures différentes qui s'appuient sur des critères d'exclusion/inclusion distincts :

- Nombre de doses administrées :
 - milieu de vie CHSLD : s'appuie sur la raison d'administration « Résident en CHSLD » seule ainsi que sur l'adresse de résidence (peu importe la raison d'administration) et le lieu de vaccination;
 - numérateur de la CV Résidents en CHSLD : calculée en fonction des adresses de résidence et du lieu de vaccination en plus de la raison d'administration « Résident en CHSLD ».

Pourquoi préciser que la CV des résidents en CHSLD est basée sur l'adresse de résidence dans le tableau de bord ? Il existe actuellement une autre méthode basée sur le nombre de lits au permis et nous voulons préciser la distinction de méthodologie. Cette méthode sur l'adresse de résidence est préférable parce que plus inclusive. La mise à jour des adresses a été réalisée le 11 mars 2021 via l'appariement massif des données du registre populationnel.

CV des communautés éloignées et/ou isolées est calculée en fonction des adresses de résidence uniquement. La population (environ 1,5 % de la population) retenue pour ce calcul correspond à la population des régions 10, 17, 18 ainsi que celle des Iles-de-la-Madeleine.

INDICE DE DÉFAVORISATION

Cette page présente **les couvertures vaccinales** au regard de l'indice de défavorisation matérielle et sociale. Les données peuvent être ventilées par groupe d'âge, région, territoire CLSC et code postal (les 3 premiers caractères). Il est important de prendre connaissance des explications en bas des tableaux avant d'interpréter les données.

COUVERTURE VACCINALE DES EMPLOYÉS DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Pour connaître la définition des travailleurs de la santé à utiliser dans le contexte de la vaccination contre la COVID-19, consulter la Directive sur la priorisation des travailleurs de la santé pour les rendez-vous de vaccination COVID-19 et des personnes proches aidantes dans les CHSLD.

Actuellement, seule la couverture vaccinale des **employés du réseau de la santé et des services sociaux** est présentée dans le présent tableau de bord. Quatre établissements privés conventionnés qui utilisent des logiciels de paie autres que MédiSolution ou Logibec ne sont pas considérés dans les tableaux, cela représente 0,1% des employés.

Sont exclus des données :

- les résidents en médecine ;
- les médecins ;
- les employés en MOI (main d'œuvre indépendante) ;
- les contractuels ;
- les bénévoles.

Les données servant au calcul du taux de couverture vaccinale sont obtenues par le croisement des données de paies nominatives (transmises par les firmes Médiosolution et Logibec) et des données du registre de vaccination (SI-PMI) qui est maintenant populationnel. En effet, les listes nominales de la paie sont appariées au Registre provincial de vaccination (SI-PMI) afin d'obtenir le statut vaccinal de l'employé. Le pourcentage d'appariement est supérieur à 95 %. Le dénominateur utilisé pour le calcul de la CV est le nombre d'employés appariés au registre de vaccination, le numérateur est quant à lui constitué du nombre d'employés appariés ayant été vaccinés.

Taux de couverture vaccinale des employés du RSSS =

$$\frac{\text{Nombre d'employés appariés ayant été vaccinés}}{\text{Nombre d'employés total appariés au registre de vaccination}}$$

L'appariement avec les données détaillées de la paie (fichier R22 provenant du MSSS) permet d'obtenir, en fonction de la paie la plus récente, les informations sur la catégorie d'emploi, la sous-

catégorie d'emploi, le lieu de service (CH, CHSLD, domicile, etc.) et selon le type d'établissement public et privé conventionné.

Limites dans l'interprétation des données de CV chez les employés du RSSS :

Les données de paies sont disponibles avec un certain décalage. À titre d'exemple, les appariements avec les résultats du 23 mars sont réalisés à partir des données de la mi-février 2021. Les employés embauchés après la mi-février n'apparaissent pas dans ces données (ni au numérateur ni au dénominateur), car ils n'apparaissent pas encore dans les données détaillées de paie.

Les employés ayant quitté le réseau dans cette période sont comptabilisés au numérateur et au dénominateur, qu'ils aient été vaccinés ou non, car il n'existe pas d'indicateurs de départs fiables dans les données de paie du MSSS. De plus sont également inclus les employés en absence maladie, congé de maternité, etc. Ils sont donc tous au dénominateur et seront inclus au numérateur s'ils sont vaccinés, peu importe si la vaccination est offerte par l'employeur ou un autre dispensateur du service. Les employés inclus dans les données font partie de l'une des catégories suivantes, selon leur situation à la dernière période :

- Absence
 - Absence invalidité
 - Absence parentale
 - Absence sans solde (inclue les sans solde suite à un refus de dépistage)
 - Autres absences rémunérées
- Présence
 - Non-présent (sans heures à rémunérer)
 - Présence (avec heures à rémunérer)

Les données de SI-PMI sont mises à jour quotidiennement alors que les données de paies sont mises à jour aux deux semaines (avec un décalage).

Mise en garde sur les données par lieu de service

- Les données par lieu de service proviennent d'une extrapolation des informations de paies issues des données de centres et de sous-centres d'activités et peuvent comporter des écarts importants avec les taux mesurés par les établissements dans certains lieux de service, dont le CHSLD.
- *Exemple : Certains employés exerçant dans les CHSLD pourraient être comptabilisés dans d'autres centres d'activités que ceux liés au CHSLD (ex. : cadres, personnel administratif, ergothérapeutes, physiothérapeutes, etc.).*
- Les employés qui sont déplacés de lieu de service peuvent être comptabilisés dans leur « lieu de service d'origine » si les informations à la paie n'ont pas été modifiées en conséquence.
- Le lieu de service *Autres* correspond à la fois aux employés travaillant dans des centres d'activités du programme de Santé publique au sens du [Manuel de gestion financière](#),

ainsi qu'à ceux travaillant dans des centres d'activités qui ne peuvent être associés à une mission ou un programme-service (ils en regroupent plusieurs).

À partir du 13 mai 2021, la CV adéquatement vacciné tient compte à la fois du nombre de doses reçues et des antécédents de COVID-19, confirmés par un résultat PCR positif. Ainsi, seront considérées adéquatement vaccinées les personnes ayant reçu toutes les doses requises selon le type de vaccin administré (1 ou 2 doses) et les personnes ayant fait la maladie et ayant reçu par la suite une dose de vaccin tel que défini au [protocole d'immunisation du Québec \(PIQ\)](#) et dans [l'aide à la décision](#). Plus précisément, les individus ayant un antécédent de COVID-19 sont considérés adéquatement vaccinés avec une seule dose si leur vaccin a été administré au moins 21 jours après la date de prélèvement de leur test positif pour le SRAS-CoV-2. En complément, si la dose 1 a été donnée avant la maladie (peu importe le délai), une dose supplémentaire doit être administrée au moins 21 jours après la maladie (date de prélèvement) pour un total de 2 doses de vaccins afin d'être considéré "Adéquatement vacciné".

Initialement la mesure de CV comptabilisait tous les employés inscrits sur la liste de paie depuis le 6 décembre 2020, qu'ils présentent des heures rémunérées ou non. **Depuis le 9 juillet 2021**, des modifications ont été apportées à la mesure afin de mieux tenir compte de la réalité des employés présents dans le réseau. La méthode révisée exclut maintenant les employés toujours présents sur la liste de paie, mais sans heure déclarée (rémunérée ou non) au cours des 3 derniers mois et/ou ceux avec une date de départ connue dans cette période. Les employés en absence maladie, congé de maternité, etc. restent inclus. Ces derniers sont ainsi pris en compte au dénominateur et, s'ils sont vaccinés, au numérateur, peu importe le lieu de vaccination.

Ordres professionnels

Les données servant au calcul du taux de couverture vaccinale sont obtenues par le croisement des données fournies par les ordres professionnels et des données du registre de vaccination (SI-PMI) qui est maintenant populationnel. Les membres inactifs ont été exclus des listes fournies par les ordres professionnels.

Les données sont mises à jour aux 2 semaines, à l'exception des inhalothérapeutes et des sages-femmes dont la mise à jour est irrégulière.

COMPARAISON DES DOSES

Non disponible pour le moment

Pourquoi les doses administrées ne sont pas les mêmes d'un tableau de bord à l'autre? Parce qu'en fonction de l'objectif de chacune des pages, on a fait le choix éditorial d'inclure ou d'exclure certaines doses.

- **INSPQ** : On comptabilise toutes les doses administrées au Québec, résidents ou non au Québec, tous âges confondus.
- **Suivi de campagne et Sommaire exécutif** : Données non comparables puisque ces pages présentent des nombres de personnes et non des doses administrées. Les doses administrées doivent être valides pour être considérées dans le calcul des mesures.
- **Logistique** : On présente toutes les données incluses à SI-PMI, peu importe le lieu de vaccination, le lieu de résidence et l'âge.

Les « Non-résidents du Québec vaccinés hors Québec » sont des cas particuliers (militaires, étudiants étrangers, travailleurs étrangers, personnes vaccinées une dose au Québec une dose à l'extérieur, des gens qui ont un NAM, mais qui ne sont pas résidents du Québec, des personnes qui ont déménagé après leur vaccination, etc.).